



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Contrats aidés : Mathieu Klein invite le Gouvernement à revoir sa position et prône une méthode de décision fondée sur la concertation**

**Le président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle vient d'adresser un courrier au Premier ministre, pour l'alerter notamment sur près de 3 000 contrats d'insertion menacés dans le Département.**

« J'ai souhaité vous alerter de la situation délicate que s'apprête à vivre notre département en raison de la décision du Gouvernement de réduire le nombre de contrats aidés par l'Etat. En Meurthe et Moselle, 2997 CUI-CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) ont été signés en 2016 dont 16,4% à des allocataires du RSA.

Au premier semestre 2017, 1347 CUI-CAE ont été signés (17% d'allocataires du RSA) et nous n'avons pas à ce jour de visibilité sur le second semestre car les enveloppes régionales ne sont pas connues » indique Mathieu Klein.

« L'accès à l'emploi pour chacun, au terme d'un parcours d'insertion adapté est le fondement même de la politique d'insertion portée par le département de Meurthe-et-Moselle et ses partenaires. A l'heure où les premiers signes de la reprise économique se font sentir, il est plus que jamais indispensable de faire en sorte qu'elle profite à tous, y compris aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Les contrats aidés répondent à un réel besoin et participent à cet effort » précise le président.

« Ces emplois ont un impact considérable dans les territoires ruraux et les quartiers de la politique de la ville, dans le monde associatif et dans les établissements médico-sociaux. Les besoins à la rentrée de septembre sont particulièrement importants en matière de périscolaire. Toutes ces actions vont être mises en péril, certaines du jour au lendemain L'annonce brutale de la baisse drastique de ces contrats est ainsi vécue comme une véritable incompréhension, renforçant les inégalités sociales et territoriales » alerte-t-il.

« C'est pourquoi, Monsieur le Premier Ministre, nous vous demandons de revoir votre position. Je vous propose de revenir à un processus d'élaboration d'une décision commune qui repose sur la concertation, la participation et la coconstruction avec les organisations concernées » conclut le président du conseil départemental.